

L'Association provinciale du personnel de l'éducation retraités du Québec (APPERQ) est une association représentant environ 1 200 éducateurs à la retraite (enseignants, administrateurs, personnel de soutien et professionnels non enseignants) de toute la province. Lors d'une récente réunion du conseil d'administration de l'APPERQ, il a été décidé que l'association préparerait une déclaration exprimant nos principales préoccupations concernant le projet de loi 40, un modèle complexe que nous estimons inutile pour le système scolaire anglophone.

Nous espérons que la Commission examinera notre point de vue sur les points suivants.

### **Processus électoral et listes électorales**

Nous voulons un processus électoral gérable et démocratique. Le projet de loi 40 indique en détail qui peut être candidat au conseil d'administration des centres de services, ainsi que les qualifications requises pour ceux qui siègent au conseil d'administration. Pour être véritablement démocratique, le système électoral doit permettre:

. Toute personne qui paie des taxes scolaires à un centre de services devrait avoir la possibilité de voter, même si elle parle français mais a le droit de suivre un enseignement en anglais ou si elle a choisi de payer des taxes au système anglais.

. Les élections devraient être jumelées aux élections municipales et devraient fournir différents moyens pour accueillir les électeurs: bulletins de vote en ligne, bulletins de vote par correspondance, bulletins de vote téléphoniques, etc.

. Les candidatures aux représentants de la communauté doivent permettre à tout contribuable de présenter sa candidature. Actuellement, le projet de loi limite le

nombre de candidats éligibles au poste de représentant communautaire. En particulier, les membres de la communauté qui peuvent avoir une formation en éducation en tant qu'enseignant, administrateur ou autre formation apparentée ne sont pas éligibles et nous pensons que cela élimine la possibilité pour certains candidats très bien adaptés de se présenter.

. Étant donné que les représentants de la communauté doivent être élus au suffrage universel, il est difficile de savoir qui sont les électeurs et comment les listes électorales doivent être établies, maintenues et mises à jour.

### **Représentation et implication de la communauté**

Cela fait partie intégrante de la culture de la communauté anglophone. Les écoles sont au centre de la vie communautaire et notre système actuel permet une plus grande implication des parents et une plus grande représentation de la communauté à tous les niveaux de gouvernance.

La composition du conseil d'administration proposé doit être améliorée. Il doit y avoir une parité entre les représentants des parents et de la communauté et les représentants du personnel. La configuration du secteur français spécifie les parents des écoles primaires, secondaires et professionnelles, mais pas celle de la version anglaise. **Il n'y a que 4 représentants de la communauté et il est insatisfaisant et impossible de trouver qu'ils représentent la communauté dans son ensemble.**

Le système scolaire anglophone est fier de son approche collaborative de la gouvernance qui valorise la participation des parents et de la communauté à la prise de décision, mais reconnaît également la responsabilité professionnelle des enseignants et des administrateurs de prendre des décisions éclairées qui tiennent toujours compte des intérêts de l'élève et de l'apprentissage.

Les changements proposés risquent de compromettre cette dynamique et, à notre avis, menacent le succès continu de notre système scolaire anglophone.

Nous nous demandons s'il y a suffisamment de parents bien intentionnés disponibles et disposés à siéger à la fois aux conseils d'établissement des écoles et au conseil d'administration des centres de services.

## **Rémunération des participants aux conseils d'administration**

Le projet de loi 40 supprime toute indemnité pour une rémunération mensuelle autre que 100 \$, afin d'assister à une réunion mensuelle et de couvrir les frais de déplacement. Les parents ne sont pas incités à participer aux travaux des comités, en particulier s'ils s'ajoutent au travail qu'ils accomplissent déjà pour leur conseil d'établissement dans leurs écoles. On pourrait s'interroger sur la valeur accordée à l'engagement de temps des personnes qui se sont portées volontaires pour faire ce travail. Le succès de nos systèmes scolaires dépendra du travail de ces volontaires et ceux-ci devraient être correctement rémunérés.

## **La réussite des étudiants**

Cette restructuration de la gouvernance est très compliquée et ne fournit aucune justification ni preuve que cela améliorera la réussite des élèves, mis à part la création d'un comité d'engagement pour la réussite des élèves.

Le système anglais a déjà un taux de réussite élevé chez les étudiants, ainsi qu'un système bien développé de participation des parents et de la communauté. Nous ne voyons aucune raison d'apporter les modifications proposées dans le projet de loi 40. Nous pensons que si des améliorations sont apportées au système existant, elles devraient être prises en compte dans le système existant.

Nous sommes une association d'éducateurs à la retraite qui ont travaillé dans tous les domaines du système scolaire anglophone. Bien que nous ayons pris notre retraite du service actif, nous restons très préoccupés par notre système éducatif. Après tout, les étudiants d'aujourd'hui formeront la société de demain dont nous serons membres. Nous devons continuer à prendre un intérêt actif et à exprimer nos opinions.

Merci d'avoir pris en compte notre contribution,